



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURES DES ALPES MARITIMES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

Bureau des Professions,

des Affaires Associatives

Militaires et Touristiques

Chef de Bureau : Mme SPIZZO

Affaire suivie par Mme CARTIER

☎ 04.93.72.25.41

NICE, le

31 JAN. 2000

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Départementale d'Action Touristique qui s'est réunie le 20 janvier 2000, a émis un avis favorable à la demande d'agrément de tourisme de l'association "Loisirs Séjours Côte d'Azur".

Aussi, vous trouverez, ci-après annexée, copie de l'arrêté préfectoral de ce jour délivrant à votre organisme, l'agrément n° AG.006.00.0001.

Toutefois, je vous rappelle les dispositions de l'article 50 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994, qui précise que tous les documents et correspondances de l'association doivent faire clairement apparaître son nom, son adresse, ainsi que la mention "association agréée de tourisme" suivi du numéro d'agrément. Tous les documents contractuels doivent, en outre, préciser les noms et adresses du garant et de la compagnie d'assurance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Président,
Association "Loisirs Séjours Côte d'Azur"
11, rue Penchienatti
06000 NICE

Pour le Directeur des Alpes Maritimes
le sous-

Jean-Philippe
Claude ENGRAND

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

LOISIRS SÉJOURS CÔTE D'AZUR

5 RUE DELILLE,

06000 NICE FRANCE

représentée par

MONSIEUR EDMOND BUCHARD, PRÉSIDENT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM006100040

à effet du 01/07/2010

La garantie financière est apportée par : CRÉDIT COOPÉRATIF, PARC DE LA DÉFENSE, BP 211, 33 RUE DES TROIS FONTANOT, 92000 NANTERRE, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : MMA IARD, 14 BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON, 72030 LE MANS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 01/07/2013. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation deux mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son immatriculation (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 01/07/2010 sur le site internet d'ATOUT FRANCE.

Fait à Paris,

Le 01/07/2010



Le Président de la commission d'immatriculation

Michèle HOURT

Secrétariat de la Commission d'immatriculation - ATOUT FRANCE

23 place de Catalogne - 75 685 Paris Cedex 14 - France

Tél: +33 (0) 1 42 96 75 15 - Fax: 33 (0)1.42.96.74.93 - www.atout-france.fr

GIE ATOUT France - RC Paris 87 C 0033- SIRET 340 709 211 000064 - APE 7990 Z - FR 39340709211